



---

**Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités  
et des normes commerciales**Groupe de travail des politiques de coopération  
en matière de réglementation et de normalisation****Vingt-neuvième session**

Genève, 20-22 novembre 2019

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire

**Gestion du risque dans les systèmes de réglementation :****Rapport sur les activités du Groupe d'experts de la gestion  
du risque dans les systèmes de réglementation****Rapport sur l'état d'avancement des activités du Groupe  
d'experts de la gestion du risque dans les systèmes  
de réglementation****Document soumis par le Rapporteur\****Résumé*

Sont exposés dans le présent document les principaux résultats obtenus par le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation jusqu'en septembre 2019, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan relatif aux projets, ainsi que les priorités retenues et un plan de travail pour 2019. Les noms des personnes et des organisations qui participent aux travaux du Groupe d'experts figurent en annexe.

*Mandat*

À sa vingt-septième session plénière, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation a chargé le secrétariat et les coordonnateurs de continuer à rendre compte chaque année des activités du Groupe d'experts.

*Décision proposée :*

« Le Groupe de travail adopte le rapport sur les activités du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation. Il charge le secrétariat et les coordonnateurs de continuer à rendre compte des activités du Groupe d'experts chaque année. »

---

\* À sa vingtième session, le Groupe de travail a créé un groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, a adopté le mandat de ce groupe d'experts et lui a demandé de lui faire rapport sur ses activités (ECE/TRADE/C/WP.6/2010/2, par. 9).



## I. Informations générales sur le Groupe d'experts

1. Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a été créé par le Groupe de travail en 2010.
2. Il a pour objectif d'améliorer la gestion du risque qui pourrait dégrader la qualité des produits et des services, ou bien causer du tort ou porter préjudice à la population, à l'environnement ainsi qu'aux biens matériels ou immatériels. Il s'emploie à atteindre cet objectif en définissant et en diffusant les meilleures pratiques en matière d'utilisation des outils de gestion du risque dans les activités de réglementation et de gestion.
3. Le fonctionnement du Groupe d'experts repose sur les principes suivants :
  - a) Une composition large et diversifiée représentant les différentes régions géographiques et économiques ainsi que les différents domaines de compétence et les divers intérêts des utilisateurs finals ;
  - b) Des séminaires en ligne organisés au moyen d'un serveur de listes électroniques et d'un site Web interactif.

## II. Principales activités entreprises au cours de la période considérée

4. Le Groupe d'experts a tenu quatre séminaires en ligne au cours de la période considérée. Pendant cette période, le Groupe d'experts a axé ses travaux sur les principales priorités suivantes : a) Élaboration de nouvelles méthodes et de nouvelles recommandations ; b) Mise en œuvre de recommandations au moyen de projets sur le terrain ; c) Contribution aux travaux d'autres organisations.

### Méthodologie et recommandations

5. En ce qui concerne les méthodes nouvelles et révisées et les recommandations, les résultats des activités du Groupe d'experts pendant l'année en cours sont les suivants :
  - a) Le Groupe d'experts a révisé le projet de recommandation T, « Normes et règlements à l'appui du développement durable : intégrer les objectifs et cibles de développement durable dans les cadres réglementaires fondés sur les risques », et a soumis la version révisée du document au Groupe de travail pour approbation finale à sa vingt-huitième session. La recommandation a été approuvée (voir document ECE/CTCS/WP.6/2018/5) ;
  - b) En coopération avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) et le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le Groupe d'experts a élaboré la prochaine version d'une proposition de cadre réglementaire commun sur la cybersécurité. Le cadre réglementaire commun vise à améliorer la gestion des risques liés à la cybersécurité (voir document ECE/CTCS/WP.6/) et est soumis au Groupe de travail pour approbation ;
  - c) Le Groupe d'experts a élaboré un projet de recommandation relative à la gestion du risque de non-conformité des produits dans le commerce international. La recommandation souligne la gravité du risque de non-conformité des produits dans le commerce international et met en lumière les conséquences pour la sécurité des consommateurs, la société et l'environnement. La recommandation vise à améliorer la gestion de ce risque et décrit des approches qui permettraient aux autorités de réglementation technique d'intégrer les processus nécessaires à une gestion efficace des risques de non-conformité des produits dans les cadres commerciaux internationaux existants. Il faut pour cela renforcer la coopération entre les autorités de réglementation des produits et les autorités douanières en matière de gestion des risques et d'utilisation de l'infrastructure informatique ;

- d) Le Groupe d'experts a contribué à l'élaboration du guide du Centre du commerce international (CCI) « Facilitating trade for business through integrated risk management: Guide for border regulatory agencies » (Facilitation du commerce grâce à la gestion intégrée du risque : Guide à l'intention des organismes chargés de l'application des règlements aux frontières). Dans ce guide est présenté un cadre de gestion intégrée des risques dans le contexte du commerce international, qui met l'accent sur le rôle des douanes dans la gestion des risques liés au commerce. Le Groupe d'experts a aidé à mettre au point une méthode détaillée pour une gestion efficace du risque de non-conformité des produits et l'intégration des processus correspondants dans les cadres de gestion des risques en usage dans le commerce international.

### **Mise en œuvre de recommandations et de projets sur le terrain**

6. En 2019, il n'y a pas eu de nouveaux projets sur le terrain. Le Groupe d'experts a continué de suivre en particulier la mise en œuvre de ses recommandations concernant l'intégration d'une approche de gestion des risques dans les processus décisionnels relatifs à la réglementation en vue d'atteindre l'objectif de développement durable 14 « Vie aquatique », en coopération avec le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) et l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT/ONU).

### **Contribution aux travaux sur la gestion du risque menés par d'autres organes intergouvernementaux de la CEE et de l'ONU, organisations internationales et parties prenantes concernées**

7. En ce qui concerne la coopération avec ses partenaires au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a :

- a) Renforcé la coopération avec le Centre du commerce international (CCI) ;
- b) Établi des relations de coopération avec le WP.29 de la CEE (dans le cadre de la définition des objectifs réglementaires communs en matière de cybersécurité) ;
- c) Participé à la réunion du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe MARS) de la CEE et présenté le projet de recommandation sur le risque de non-conformité des produits dans le commerce international.

## **III. Importantes activités passées**

8. Depuis que le Groupe d'experts a été établi, ses travaux les plus importants – menés au titre des trois priorités mentionnées plus haut – sont les suivants :

### **Méthodologie et recommandations**

- a) Élaboration de deux recommandations approuvées par le Groupe de travail à sa vingtième session annuelle en 2011 :
  - i) Une recommandation générale sur l'utilisation des outils de gestion du risque dans les systèmes de réglementation (recommandation R : « Gestion du risque dans les cadres réglementaires » : [http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/Recommendations/Rec\\_R\\_Eng.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/Recommendations/Rec_R_Eng.pdf)) ;
  - ii) Une recommandation spécifique, qui décrit la manière dont les processus réglementaires peuvent contribuer à préparer aux crises, y compris les catastrophes, et à les gérer (recommandation P : « Gestion des crises dans un cadre réglementaire » : [http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/Recommendations/Rec\\_P\\_Eng.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/Recommendations/Rec_P_Eng.pdf)) ;

- b) Élaboration d'une recommandation spécifique, approuvée par le Groupe de travail en 2016, qui vise à donner aux autorités de surveillance des marchés des orientations concernant la planification des activités de surveillance à partir d'une évaluation prédictive fondée sur les risques présentés par les produits/activités économiques relevant de leur compétence (recommandation S : « Utilisation d'outils prévisionnels de gestion du risque pour la surveillance ciblée des marchés ») ;
- c) Élaboration d'une recommandation visant à donner aux parties prenantes des systèmes de réglementation des orientations sur une utilisation des outils de gestion du risque dans les cadres réglementaires qui favorise la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;
- d) Cette recommandation est fondée sur les résultats de la réunion du Groupe d'experts organisée à Geesthacht (Allemagne) en février 2017. Elle a été présentée pour approbation par le Groupe de travail la même année et approuvée par le Groupe de travail à sa vingt-huitième session annuelle (voir document ECE/CTCS/WP.6/2017/8) ;
- e) Publication du guide « Risk Management in Regulatory Frameworks: Towards a Better Management of Risks », disponible à l'adresse <http://www.unece.org/tradewelcome/tradepublications/wp6/2012/risk-management-in-regulatory-frameworks-towards-a-better-management-of-risks/docs.html>, et traduit en russe en 2014 ;
- f) Élaboration de matériel pédagogique et organisation d'une session de formation sur la gestion du risque dans les cadres réglementaires par la mise en place d'une infrastructure de qualité, à l'intention du personnel du Groupe de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ;
- g) Analyse de plusieurs textes législatifs réglementant le secteur des appareils électriques dans diverses juridictions du point de vue du cadre de gestion du risque (2013) ;
- h) Mise au point définitive du projet de recommandation sur l'amélioration de la cohérence de la législation relative à la gestion du risque (2014).

#### **Mise en œuvre de recommandations et de projets sur le terrain**

- a) Élaboration d'une méthode d'exécution des projets sur le terrain visant à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts dans un secteur donné. Les objectifs de ces projets étaient notamment les suivants (2015) :
  - i) Renforcement des capacités des parties prenantes aux processus de réglementation en matière de recensement et de gestion des risques pesant sur le secteur dans lequel elles opèrent ;
  - ii) Promotion, auprès de toutes les parties prenantes aux processus de réglementation, d'une conception commune des produits réglementaires les mieux adaptés aux risques existants ;
  - iii) Élaboration de plans d'action visant à mettre pleinement en œuvre la méthode de gestion du risque dans un cadre réglementaire et à évaluer la réglementation en vigueur par rapport aux risques recensés ;
- b) Exécution des projets de gestion des risques visant à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts dans les cadres réglementaires du Nigéria et du Malawi (2015) ;
- c) Supervision des projets visant à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts dans le secteur de la pêche en Namibie et en Ouganda (2017) ;

- d) Application des recommandations aux aspects particuliers de la réduction des risques de catastrophe :
- i) Mise en place d'un partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) et d'autres organismes du système des Nations Unies, sous la forme d'un groupe informel d'experts des normes en matière de réduction des risques de catastrophe ;
  - ii) Organisation d'un atelier sur les normes applicables à la réduction des risques de catastrophe et la responsabilisation des entreprises et des citoyens dans le cadre de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe organisée par l'UNISDR, en mai 2013 ;
  - iii) Participation à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon) en mars 2015, et organisation d'une séance de travail sur les normes en matière de réduction des risques de catastrophe, y compris les codes de la construction – <http://www.wcdrr.org/conference/events/885> ;
  - iv) Établissement d'un partenariat avec le Comité technique 292 de l'ISO sur la sécurité et la résilience et contribution à ses activités par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de coopération avec les Nations Unies créée sous l'égide du Comité technique pour contribuer à la mise en œuvre des résultats de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe et d'autres résultats importants obtenus dans le cadre du système des Nations Unies ;
  - v) Contribution à un article sur les normes en matière de réduction des risques de catastrophe, dans la livraison d'août-septembre 2015 du magazine Focus de l'ISO ([http://www.iso.org/iso/isofocus\\_111.pdf](http://www.iso.org/iso/isofocus_111.pdf)) ;
  - vi) Publication d'un document d'information sur les normes et les mécanismes normatifs en matière de réduction des risques de catastrophe (« Standards and Normative Mechanisms for Disaster Risk Reduction ») en préparation à l'ouvrage « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial pour 2015 », téléchargeable à l'adresse électronique suivante : <https://www.unisdr.org/we/inform/publications/49540> ;
- e) Mise au point d'un module de formation de formateurs pour enseigner la méthode du Groupe d'experts ; les cours étaient destinés dans un premier temps aux parties prenantes des systèmes de réglementation et aux organismes de promotion du commerce du Kirghizistan. Cette phase pilote étant achevée, le module est proposé à d'autres pays ou régions ;
- f) Application des recommandations du Groupe d'experts à la pratique réglementaire dans les pays suivants : Australie, Brésil (présentée à la session de 2013 du Groupe de travail), Canada, Mongolie et Nouvelle-Zélande ;
- g) Dans le cadre du projet de la CEE intitulé « Renforcement des capacités nationales des institutions de promotion du commerce du Kirghizistan », le Groupe d'experts et le secrétariat ont organisé une série d'ateliers et de cours de formation de formateurs sur la gestion des risques dans le secteur des affaires et de la réglementation et dans les domaines de l'évaluation de la conformité et de la surveillance des marchés au Kirghizistan ; ce projet a permis d'accroître les capacités institutionnelles de mise en œuvre des outils de gestion des risques dans le cadre réglementaire du pays ;
- h) Élaboration d'une proposition d'objectifs réglementaires communs dans le domaine de la cybersécurité, qui a été approuvée à titre provisoire à la vingt-huitième session annuelle du Groupe de travail.

### **Contribution aux travaux sur la gestion du risque d'autres organisations internationales et parties prenantes concernées**

- a) Le Groupe d'experts a organisé une réunion internationale sur les outils et normes de gestion à l'appui de l'objectif de développement durable 14, « Vie aquatique » (du 9 au 11 octobre 2018 à l'Institut de recherche sur les milieux marins et d'eau douce de Reykjavík) ;
- b) Enregistrement d'un partenariat concernant des services consultatifs en matière de gestion du risque sur la plateforme en ligne gérée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Cette plateforme enregistre des partenariats multipartites ainsi que des engagements volontaires en faveur du développement durable. Le partenariat a pour objet d'aider les autorités chargées de la réglementation et les organisations de normalisation à utiliser des outils de gestion du risque pour promouvoir les objectifs de développement durable (2017) ;
- c) Établissement de relations de coopération avec la CEI et lancement d'un projet visant à mettre en place des cadres réglementaires afin de lutter contre les risques qui pèsent sur la cybersécurité (2017) ;
- d) Établissement de relations de coopération avec la Commission économique eurasiennne ; organisation d'une visioconférence et présentation des recommandations du Groupe d'experts au Département de la réglementation technique et de l'accréditation de la Commission (2017) ;
- e) Poursuite des activités de l'Équipe spéciale de coopération avec les Nations Unies créée par le Comité technique TC 292, « Sécurité et résilience », de l'ISO (2017) ;
- f) Participation à la Conférence sur les océans à New York (2017) ;
- g) Formulation d'observations sur la méthode générale de l'Union européenne (UE) pour l'évaluation des risques (Action 5 du Plan d'action pluriannuel sur la surveillance des produits dans l'UE) ;
- h) Participation à l'examen entrepris par l'International Risk Governance Council (IRGC) pour comparer et rapprocher les méthodes de gestion du risque et de gouvernance, notamment en prenant part à l'atelier consacré à l'application et à l'utilisation des concepts de l'IRGC, qui a eu lieu à Potsdam (Allemagne) les 18 et 19 octobre 2016 ;
- i) Renforcement de la coopération avec l'ONUDI et établissement de liens de coopération avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) ;
- j) Coopération avec le Comité technique 262 de l'ISO (Management du risque) concernant l'utilisation des bonnes pratiques du Groupe d'experts ;
- k) Participation aux travaux du Groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la sécurité des produits de consommation et à l'Atelier sur l'évaluation du risque par produit (Tel-Aviv, avril 2012) ;
- l) Contribution à des activités de sensibilisation, y compris par l'intermédiaire des médias sociaux et par la participation à la première Conférence internationale sur l'ISO 31000 (Paris, mars 2012) ;
- m) Établissement de liens de coopération avec la Fédération des associations européennes de gestion du risque (FERMA), la Fédération internationale des experts comptables (IFAC) et l'Association professionnelle internationale de gestion du risque (PRMIA), ainsi qu'avec l'UNISDR et l'ONUDI ;

- n) Le Groupe d'experts a présenté ses recommandations au cours du séminaire de prospective de la Commission économique eurasiennne sur l'application de l'approche fondée sur les risques en matière de surveillance des marchés et de contrôle de l'État.

#### IV. Membres et représentants

9. Au 31 août 2019, le Groupe comptait 30 experts représentant les domaines de compétence suivants : planification, élaboration et application des réglementations techniques ; réduction des risques de catastrophe, continuité des opérations et gestion de la résilience ; choix et mise en œuvre des procédures d'évaluation de la conformité ; coopération entre les entreprises et les autorités réglementaires ; méthodes et normes de gestion du risque ; et gestion de projets.

10. Les travaux sont coordonnés par M. Donald Macrae et M. Valentin Nikonov. La liste actualisée des membres est annexée au présent rapport et peut également être consultée sur le site.

#### V. Résumé des séminaires en ligne et réunions

11. Les moyens habituels de communication au sein du Groupe d'experts sont les séminaires en ligne bimensuels et l'échange de données électroniques.

12. Le Groupe de travail a tenu quatre séminaires en ligne entre septembre 2018 et août 2019. On trouvera des résumés des débats dans les rapports des séminaires en ligne.

#### VI. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan initial

13. Le tableau suivant fournit des renseignements sur la manière dont chacune des tâches énumérées dans le plan de travail pour 2017 (voir ECE/CTCS/WP.6/2016/4) a été réalisée et quel en a été le résultat.

<i>Domaines et tâches</i>	<i>Résultats/Observations</i>
Élaboration de matériels pédagogiques et de documents d'orientation concernant la mise en œuvre de la recommandation T sur les normes et règlements à l'appui du développement durable ;	Le Groupe s'est plutôt concentré sur l'élaboration d'une nouvelle recommandation relative à la gestion du risque de non-conformité des produits dans le commerce international. Cette tâche continuera de figurer dans le plan de travail du Groupe.
Assistance aux pays en développement visant à les aider à intégrer les principes et les procédures de base décrits dans la recommandation S dans les textes législatifs portant création de cadres de surveillance des marchés ;	Les approches permettant d'intégrer les principes et procédures de base décrits dans la recommandation S ont été examinées dans le cadre de la contribution du Groupe d'experts à l'élaboration du Guide du CCI sur la gestion intégrée des risques à l'intention des organismes de contrôle des frontières.
Mise au point définitive du cadre réglementaire commun sur la cybersécurité et élaboration d'orientations pratiques relatives à sa mise en œuvre ;	Le Groupe d'experts a sensiblement modifié le document ; le document ainsi modifié est soumis à l'approbation du Groupe de travail.
Élaboration de recommandations relatives à la réduction des risques liés au genre dans l'élaboration des normes	Les recommandations ont été élaborées.

<i>Domaines et tâches</i>	<i>Résultats/Observations</i>
Promotion des travaux du Groupe d'experts, y compris au moyen de projets sur le terrain et d'activités de formation.	Les résultats obtenus par le Groupe d'experts ont été présentés à l'occasion de plusieurs manifestations internationales.
Établissement de contacts avec d'autres organisations s'occupant de la gestion du risque et renforcement des contacts existants.	Un certain nombre d'organisations internationales ont participé à la réunion du Groupe d'experts.

## VII. Priorités et plan pour 2019

14. Pendant l'année à venir, le Groupe d'experts axera ses travaux sur les principales priorités suivantes :

- a) Élaboration de matériels pédagogiques et de documents d'orientation concernant la mise en œuvre de la recommandation T sur les normes et règlements à l'appui du développement durable ;
- b) Mise au point de la recommandation relative à la gestion du risque de non-conformité des produits dans le commerce international ;
- c) Élaboration de matériels pédagogiques et de documents d'orientation concernant la mise en œuvre du projet de recommandation relative à la gestion du risque de non-conformité des produits dans le commerce international ;
- d) Établissement d'une coopération avec les organismes de facilitation du commerce, les organisations internationales actives dans ce domaine et les autorités douanières ;
- e) Mise à jour de la proposition d'objectifs réglementaires communs concernant la cybersécurité et élaboration de documents d'orientation et organisation de manifestations internationales sur la question ;
- f) Promotion des travaux du Groupe d'experts, y compris au moyen de projets sur le terrain et d'activités de formation ;
- g) Établissement de contacts avec d'autres organisations s'occupant de la gestion du risque et renforcement des contacts existants.

15. La réussite du projet pourrait se trouver particulièrement compromise dans les cas suivants :

- a) Insuffisance de fonds pour l'organisation des travaux et des activités sur le terrain ;
- b) Participation insuffisante des États membres.



## Annexe

### Liste des membres (au 31 août 2019)

#### Président

Kevin Knight (Comité technique TC 262, « Management du risque », de l'Organisation internationale de normalisation (ISO))

#### Coordonnateurs

Donald Macrae (consultant indépendant)

Valentin Nikonov (consultant indépendant)

#### Membres actifs

1. Florentin Blanc (Groupe de la Banque mondiale)
2. Victor Biruk (Biélorus)
3. Victoria Chepelova (Commission économique eurasiennne)
4. Michael Chujko (secrétariat du Ministre de la Commission économique eurasiennne chargé de la réglementation technique)
5. Ronald Cormier (Pêches et Océans Canada, Canada)
6. Alex Dali (Président du Global Institute for Risk Management Standards, G31000, France)
7. Anna Davies (Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM))
8. A. M. Dolan (Université de Toronto, Canada)
9. Graeme Drake (Comité pour l'évaluation de la conformité de l'ISO)
10. Leonid Dvorkin (AFNOR)
11. Mike Elliott (Université de Hull, Royaume-Uni)
12. Julian Fisher (PRMIA, États-Unis)
13. David Hanlon (Bureau d'évaluation de la conformité, CEI)
14. Lucy He (Ministère du développement économique, Nouvelle-Zélande)
15. Paul Hopkin (Institute of Risk Management, Royaume-Uni)
16. Valery Hurevich (Institut d'État de normalisation et de certification (BelGISS), Biélorus)
17. Markus Krebsz (Risk Reward Limited, Royaume-Uni)
18. Pierre Lauquin (consultant indépendant)
19. Sean MacCurtain (secrétaire du Comité pour l'évaluation de la conformité de l'ISO)
20. Justin McCarthy (PRMIA)
21. Alpaslan Menevşe (Président du Comité technique ISO 31000, Turquie)
22. Peter Morfee (Ministère du développement économique, Nouvelle-Zélande)
23. Mikhail Rogov (RusRisk, RusHydro, Fédération de Russie)
24. Ivano Roveda (Associazione Italiana Professionisti della Sicurezza, Italie)

25. Arman Shakkaliyev (Département de la réglementation technique et de l'accréditation de la Commission économique eurasiennne)
  26. Paul Taylor (Fédération européenne des associations de gestion du risque (FERMA), Royaume-Uni)
  27. Simon Webb (The Nicholas Group, Royaume-Uni)
-